



Les nouveaux postes de secours de Biscarosse en pin local ont remplacé les anciens préfabriqués inconfortables et inesthétiques.

© GIP Littoral aquitain



PLAGES

Changer d'échelle pour concilier accueil et protection

Débuté en 1979, aujourd'hui coordonné par un GIP, le dispositif des plans-plage concilie qualité de l'accueil, sécurisation des pratiques et préservation de l'environnement. Créé pour accompagner un tourisme d'envergure et durable sur la côte aquitaine, il a su s'adapter aux évolutions des usages.



Les populations sont plus exigeantes sur la qualité des services et la préservation des milieux naturels.

ques.

D « Depuis certains points de vue, on ne voit que la dune, la forêt et la mer... Ces espaces sont vraiment splendides ! » Même si le littoral aquitain fait son quotidien, Guillemette Rolland, du Conservatoire du littoral, reste très touchée par la beauté des paysages des bords de mer qu'elle préserve. C'est qu'il aurait pu en être tout autrement pour cette longue et large bande côtière allant de la Pointe de Grave jusqu'à la frontière espagnole, préservée du béton et du bitume. Sur ce site comme pour beaucoup d'autres en bord de mer, élus et aménageurs des années 1960 auraient bien construit massivement hôtels et parkings afin de faire venir des touristes. Le littoral aquitain fut effectivement en partie « aménagé », mais dès le début des années 1980 la politique des plans-plage, articulant accueil, sécurité et préservation des sites naturels est engagée. Elle fait aujourd'hui référence en la matière tant en termes d'efficacité que d'acceptation locale, alors que des milliers de personnes se pressent toute l'année sur les plages aquitaines et en particulier l'été.

Aujourd'hui coordonnée par le Groupement d'intérêt public (GIP) Littoral aquitain, ce dispositif d'organisation de l'accueil du public fut historiquement impulsé par la Mission interministérielle pour l'aménagement de la côte aquitaine (Miaca), en étroite collaboration avec l'ONF étant donné le caractère fortement domanial de la forêt littorale du bord de mer aquitain. Face à l'augmentation de la fréquentation des plages sauvages, pour certaines inaccessibles par la route, et la multiplication des situations à risques qui l'accompagnait, la Miaca initie en son temps un processus de concertation entre les communes concernées géographiquement, l'ONF et les services de l'État. Il s'agit alors de renforcer, pour les sites en zones naturelles et semi-naturelles, la politique de création de plages *ex nihilo* de l'époque par des volets sur la sécurité (baignade et incendies) et la protection des paysages et de la biodiversité.

CANALISER PAR LE CONFORT

« Qu'il y ait une route d'accès ou pas, les gens allaient se garer au plus près de la plage, ils stationnaient n'importe où et piétinaient les espaces sans savoir qu'ils dégradaient parfois des milieux naturels rares, se souvient Sylvie Métayer, chef de la mission littorale de l'ONF en Aquitaine. S'ajoutaient à cela les risques incendies, notamment dus aux barbecues, et le danger de la baignade non surveillée. » Le déroulement générique d'un plan-plage fait se succéder une phase de diagnostic, suivie du choix des objectifs de protection, d'accueil et de sécurité, puis de la définition des actions concrètes à mettre en œuvre. Les plans-plage adoptent à leur début la logique de l'offre : le site est aménagé dans le but d'orienter et d'accompagner les visiteurs, au moyen d'équipements limités pour valoriser la dimension sauvage des lieux. Si la population se voit contrainte de fréquenter un nombre plus restreint de sites, où l'accueil est soigné, elle y trouve rapidement son compte en termes de confort : « par exemple monter une dune à pied : c'est difficile, alors, pour à la fois canaliser les marcheurs, et faciliter leur déplacement, des cheminements en caillebotis ont été installés, explique Sylvie Métayer. Les parkings à l'ombre sous couvert forestier, les accès facilités à la plage, la surveillance par des

maîtres-nageurs ont contribué à une réelle amélioration de l'accueil qui fait que les plans-plage ont été bien vécus par le public. »

Côté collectivités, c'est l'esprit de concertation et l'accès à des financements de travaux qui séduit d'emblée. En fonction des sites, l'État, la région, le département et parfois l'Union européenne s'unissent aux communes pour boucler le budget des aménagements (bâtiments, voirie, signalisation, etc.), en général à hauteur de 25% (hors UE) des dépenses d'investissement. L'ONF assure également une maîtrise d'ouvrage sur les sites en forêt domaniale et pour les forêts communales. Au total, entre 1980 et le début des années 2000, trente-et-un sites ont fait l'objet d'un plan-plage, depuis la plage dite urbaine, très fréquentée, jusqu'aux sites sauvages dont l'accès est limité, en passant par les bords de lacs rétro-littoraux.

LES SPOTS BOUGENT, LES PRATIQUES ÉVOLUENT

Depuis 2009, il revient au GIP Littoral aquitain de gérer les plans-plage. Créé en 2006, ce dernier réunit l'État et les collectivités territoriales. Afin d'évaluer l'intérêt des plans-plage engagés et de formuler des pistes d'amélioration, l'organisme commence par effectuer un diagnostic. « Quand le GIP a repris les plans-plage, le dispositif avait un peu "vieilli", raconte Elise Couturier du GIP. Les usages avaient changé, les pratiques touristiques s'étaient diversifiées par rapport aux années 1980. À l'époque, on accordait par exemple une place importante à la voiture. Et depuis, le surf est apparu sur les plages. » La conduite du GIP va dès lors s'appuyer sur une analyse des évolutions et enjeux à moyen et long termes. Il s'agit pour le GIP de mieux connaître les perspectives démographiques, qui renseignent sur les demandes à venir (hausse de la population résidant en bord de mer qui vient s'ajouter « à une fréquentation strictement touristique visée à l'origine »), mais également les nouvelles attentes des populations : « elles sont plus exigeantes sur la qualité des services offerts, plus attentives à la préservation des milieux naturels, à la qualité des espaces, à leur caractère sauvage. »

Le GIP poursuit, en l'améliorant, le schéma articulant travail partenarial, ►



© GIP Littoral aquitain

mesures incitatives et aménagements de qualité. Il y ajoute une méthode d'approche globale et un objectif de développement durable. Fort de la typologie des sites de plages qu'il a produite et qui permet une réponse adaptée aux enjeux locaux, l'organisme diffuse l'approche pluridisciplinaire auprès des communes et intercommunalités qui souhaitent réviser ou mettre en œuvre leur plan-plage. « Tout projet, s'il veut prétendre à l'éligibilité aux aides régionales, doit être précédé d'une étude. Il faut ainsi en particulier réaliser une étude de fréquentation sur l'année afin de bien comprendre le "fonctionnement de la plage", les déplacements, la connexion avec un éventuel centre commerçant, etc., détaille Elise Couturier. En intégrant plusieurs dimensions lors de l'étude initiale, on évite les réponses uniformes. Typiquement, pour les voiries, on voit généralement l'espace dédié aux voitures reculer entre les versions initiale et finale du projet, grâce à une optimisation des parkings. » Les plans-plage s'attachent aujourd'hui à mieux cerner la demande et à prendre de la hauteur, à l'échelle du « territoire de vie ». Développement durable et qualité de service président les choix en termes d'aménagement. C'est ainsi le cas pour les nouveaux postes de secours de la plage de Biscarosse. Des petites

maisons de bois fabriquées localement avec du bois des Landes ont remplacé les préfabriqués inconfortables et inesthétiques. « Tout en respectant les exigences de la commande publique, on a ici engagé un processus de développement local en plus de l'amélioration de l'accueil », se réjouit Elise Couturier.

La prise en compte des nouveaux sports de glisse offre quant à elle une illustration de la démarche de partenariat qui caractérise le plan-plage du GIP. Le boom du surf sur la côte aquitaine entraîne des conflits d'usage

dans les vagues. Comprenez : il y a de plus en plus, et trop, de surfeurs en même temps sur les mêmes « spots », dont le nombre est limité. La réunion annuelle des parties prenantes au plan-plage favorise l'échange d'expériences et fait émerger ce problème. « C'est lors de ces réunions que l'on a pris connaissance qu'un problème commun se posait au sujet de la pratique du surf. Les cours dispensés par les écoles locales et internationales se multipliant, il s'est révélé indispensable de réglementer et organiser mieux l'accès aux plages », se souvient Elise Couturier. Une étude de situation a ainsi été faite en associant la fédération des sports de glisse, le cluster de surf européen Eurosima et les collectivités sous l'égide du GIP. Au-delà de l'évitement de la surcharge des plages, la démarche vise à faire évoluer les aménagements de plage en prenant mieux en compte les besoins des surfeurs. « Par exemple, à certains endroits, est-ce qu'on peut continuer à enlever les sanitaires en hiver sans dégrader les conditions de pratique du surf? Ou encore, comment mieux informer les surfeurs au sujet des sites moins fréquentés?, poursuit la chargée de mission du GIP. Ici encore, l'idée est d'apporter une réponse globale et collective. » • **Christophe Tréhet, journaliste**

EN SAVOIR PLUS

Plusieurs documents sont accessibles sur le site du GIP Littoral aquitain dont le « Schéma plan plage littoral aquitain - Stratégie régionale » (octobre 2010).

www.littoral-aquitain.fr/tourisme-amenagements-durables/plans-plages



© GIP Littoral aquitain